Document d'Informations Clés

OBJECTIF :

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

UZES BOSCARY SELECTION (ISIN: FR0007073788)
Cet OPC est géré par UZES GESTION

Site internet : www.finuzes.fr
Contact : Appelez-le + 33 (0) 1 45 08 96 40 pour plus d'informations
Autorité compétente : Uzès Gestion est agrée en France par l'Autorité des marchés financiers sous le N° GP04000053. L'Autorité des marchés Financiers est chargée de superviser Uzès Gestion en ce qui concerne le présent document d'informations clé.
Date de production : 09/04/2026
Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Uzès Boscary Sélection est un Fonds Commun de Placement de droit français, relevant de la directive européenne 2209/65/CE (OPCVM).
Durée : Le fonds a été créé le 28/06/2002 pour une durée de 99 ans (jusqu'au 28/06/2101) sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
SFDR : Le fond relève de l'article 6 du règlement UE 2019/2088 – SFDR (Règlement Disclosure).
Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM est destiné à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels souhaitant s'exposer aux petites et moyennes entreprises européennes. Cet OPC est éligible comme valeur de référence à des contrats d'assurance vie. Il est également éligible au Plan d'Epargne en Actions. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels ainsi que de la durée de placement recommandée pour un fonds actions (5 ans), mais également de votre souhait de privilégier un investissement prudent tout en étant conscient du risque inhérent à tout placement en actions. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les demandes de rachats sont exécutées de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.
Indicateurs de référence : CAC Mid & Small 190, SBF 120 et Alternex All Share
Dépositaire : Financière d'Uzès

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

Le fonds, de classification « actions européennes », a pour objectif de surperformer un indice de référence dividendes réinvestis composé de 25% d'ALTERNEX ALL SHARE, 25% du SBF 120 et 50% du CAC Mid & Small 190, dividendes réinvestis.
La stratégie d'investissement de Boscary Uzès Sélection s'appuie sur une analyse de la qualité du management, la structure financière, la visibilité sur les futurs résultats, les perspectives de croissance du métier et l'aspect spéculatif de la valeur. Le FCP investi à hauteur de 75% de son encours dans des entreprises éligibles au PEA-PME, c'est-à-dire ayant moins de 5.000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'Euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'Euros. Ces seuils sont appréciés à la date d'acquisition des titres. Les titres des entreprises qui franchiraient ces seuils pourront être conservés. Le fonds est géré de façon active.
L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les caractéristiques essentielles du FIA :

L'actif du fonds est composé :

- Au maximum de 25% de l'actif en titres obligataires éligibles au PEA-PME.
- Au maximum de10% de son actif pourra être investi dans des parts ou actions d'OPC éligibles au PEA-PME de droit français ou OPC étranger de toutes catégories actions, obligataires et monétaires. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès.
- Le fonds peut utiliser, en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille, les produits dérivés. L'utilisation de ces instruments pourra entraîner une surexposition maximum de 120%.

Autres informations :

- La durée minimale de placement recommandée est 5 ans.
- Ce fonds est un OPC de capitalisation.
- Les demandes de souscriptions et de rachats de parts sont exécutées de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.
- Les porteurs bénéficient des avantages fiscaux de PEA et PEA-PME Conforme à la loi N° 2013-1278 du 29 décembre 2013.
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible **Risque le plus élevé**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant toute la période de placement recommandée qui est de 5 années.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPC peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque de perte de capital : l'OPC n'est pas garanti en capital.
- Risque de surexpositions du fonds lié à l'utilisation des instruments dérivés : la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.
- Risque de volatilité : le mode de gestion de l'OPC peut entraîner des variations importantes de la VL du fonds.
- Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion reposant sur l'anticipation de l'évolution des différents titres, il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés le plus performants.
- Risque de change : le risque de change demeure accessoire.
- Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créance peut baisser.
- L'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital investi.
- Si le produit n'est pas détenu jusqu'à la période de détention recommandée, le risque peut être nettement plus élevé.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés ci-dessous sont des illustrations basées sur les performances du fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement : 10 000 EUR** **Scénarios**		***Si vous sortez après 1 an***	***Si vous sortez après 5 ans***
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	4 360 EUR	4 927 EUR
	Rendement annuel moyen	-56,40%	-13,20%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	8 864 EUR	8 761 EUR
	Rendement annuel moyen	-11,36%	-2,61%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	10 510 EUR	12 824 EUR
	Rendement annuel moyen	5,10%	5,10%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	12 439 EUR	18 738 EUR
	Rendement annuel moyen	24,39%	13,38%

QUE SE PASSE-T-IL SI UZES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement : 10 000 EUR Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	600 EUR	1 400 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,00%	2,80%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous vend le produit peut vous facturer (à l'entrée : 4,00 % du montant investi / 400,00 EUR).

Composition des coûts

Ce tableau illustre les divers coûts supportés pour un investissement de 10 000 euros.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée (non acquis à l'OPC)	Jusqu'à 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera du montant réel.	400 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2%* de la valeur de votre investissement par an.	200 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

*Les frais courants sont une estimation. Ils peuvent varier d'année en année et ils ne comprennent pas les frais de transactions. Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : www.finuzes.fr

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER CE PRODUIT ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans, cette période de détention est recommandée en ligne avec la stratégie de gestion.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment en effectuant la demande de rachat auprès d'Uzès Gestion, le rachat n'engendre aucun frais.

Les rachats sont exécutés de façon quotidienne selon les modalités décrites ci-dessous.

Le fonds prévoit un mécanisme de plafonnement des rachats ainsi qu'une extension du délai de préavis. Les modalités sont décrites dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation auprès de l'initiateur, vous pouvez le faire gratuitement et de la manière suivante :
Par e-mail à : contact@finuzes.fr / Par courrier postal à : Financière d'Uzès, 13 Rue d'Uzès 75002 Paris

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Le prospectus complet de l'OPC, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Financière d'Uzès-13 rue d'Uzès-75002 Paris ou sur le site internet : www.finuzes.fr.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si c'est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 h auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour de la réception des demandes, soit à cours inconnu.
- La valeur liquidative est disponible sur le site www.finuzes.fr et au 33 (0) 1 45 08 96 40.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZES GESTION et de la FINANCIERE D'UZES ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.finuzes.fr ainsi qu'en version papier sur demande.